



2 bis, avenue Pierre de Coubertin  
38170 Seyssinet-Pariset



3 Av. Marie Reynoard  
38100 Grenoble

## Groupe Tera

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 26 juin 2025 – Résolution n°18

**Groupe Tera**

Société anonyme

RCS Grenoble 789 680 485

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 26 juin 2025 – Résolution n°18

A l'assemblée générale de la société GROUPE TERA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par les articles L. 225-197-1 et L.22-10-59 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10% du capital social à la date de décision de leur attribution par le conseil d'administration, étant précisé que s'imputera sur ce plafond le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Seyssinet-Pariset et Grenoble, le 11 juin 2025,

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Audital

DocuSigned by:  
*Bertrand CELSE*  
9E121A49E74144D...

Bertrand Celse

DocuSigned by:  
*pierre rochedy*  
5B9FF45755DE452...

Pierre Rochedy